



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### structures administratives

Question écrite n° 37919

#### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la Commission technique de l'assurance construction, créée en 1997. Le "jaune budgétaire", publié en annexe au PLF 2009 comportant la liste des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, ne fait en effet apparaître ni le coût de fonctionnement de cette commission, ni le nombre de réunions tenues en 2005, 2006 et en 2007, alors même qu'il indique un nombre de membres de 18. Les obligations d'information de l'Assemblée nationale ne sont donc pas satisfaites ; il lui demande donc de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de cette commission, ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, s'il envisage de procéder à sa suppression.

#### Texte de la réponse

La commission technique d'assurance construction a été supprimée par le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif. Elle s'est réunie une à deux fois par an sur la période 2005-2009 et n'a généré aucun coût de fonctionnement. La création d'une nouvelle commission est actuellement à l'étude. Elle aurait des missions élargies et une composition adaptée à son nouveau domaine d'intervention. Les questions économiques et techniques relatives au bâtiment feraient partie de ses nouvelles attributions en plus de l'assurance construction.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37919

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 2008, page 10815

**Réponse publiée le :** 17 janvier 2012, page 521